

**Extrait du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Martine PERRAUD, Vice-Présidente du C.C.A.S.

<p><b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JUIN 2023</b></p> <p>Convocation du 22 juin 2023</p> <hr/> <p><b>Nombre de membres du conseil d'administration :</b></p> <p>En exercice : 13 Présents : 8 Votants : 13 Quorum : 7</p> <p>Transmis à la Préfecture le :</p>	<p><b><u>ETAIENT PRESENTS :</u></b></p> <p>Martine PERRAUD Jacques DELALANDE Annie GUIHARD Céline HALGAND Joël LEGOFF Isabelle LETILLIE Pascale MAHE Marie-Anne THEBAUD</p>	<p><b><u>ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION :</u></b></p> <p>Franck HERVY à Martine PERRAUD Catherine CHAUSSE à Marie-Anne THEBAUD Renée DELORME à Pascale MAHE Nicole LE GALL à Isabelle LETILLIE Jean- Claude THOBIE à Annie GUIHARD</p>
---	---	--

<p>DELIBERATION N° 2023/06/013</p>	<p><b>MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS, SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE</b></p>
--	---

**Rapporteur : Martine PERRAUD**

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, il appartient donc à l'assemblée délibérante du Centre Communal d'Action Sociale de La Chapelle des Marais de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement du service.

Compte tenu de l'augmentation de l'activité au sein du service administratif du C.C.A.S., il convient de supprimer et créer les emplois correspondants :

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet : 30,50/35e
- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet (35h)

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessous, de déterminer par délibération, de supprimer et de créer un emploi.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 02 juin 2023

**Après avoir entendu l'exposé de Mme Martine PERRAUD, vice-présidente du CCAS,  
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **INSTITUE**, selon le dispositif suivant :
  - la suppression, à compter du 15 juillet 2023, de l'emploi d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 30 h 30 min hebdomadaires au service administratif, et
  - la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet relevant de la catégorie C, au service Administratif, à compter du 15 juillet 2023

- **MODIFIE** le tableau suivant :

Service ADMINISTRATIF - CCAS					
Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Assistante administrative	Adjoint administratif territorial	C	0	1	Temps complet
Assistante administrative	Adjoint administratif territorial	C	1	0	Temps non complet = 30h30 hebdomadaires

- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants,
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent,
- **CHARGE** l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 15 juillet 2023

Le Président

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nantes 6, allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex, ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie certifiée conforme

Au registre sont les signatures

A La Chapelle des Marais, le 30 juin 2023

Le Président du C.C.A.S.,

Franck HERVY,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Franck Hervey', written over a blue circular stamp. The stamp contains the text 'C.C.A.S.' at the top, 'LA CHAPELLE DES MARAIS' in the middle, and '44110' at the bottom.